



Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de reception de l'AR: 04/04/2025
011-211100102-DE_018_2025-DE
République française **AGED I**

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice :	Date de la convocation: 21/03/2025
9	<i>deux avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Patrice BOUSQUET représenté par Philippe COMTE, Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Admission en non valeur de titres de recette du budget M57 et du Budget M49 - DE_018_2025

M. le Maire expose à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable de Limoux pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur,

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

ADMET EN NON VALEUR les titres suivants :

M57

Année d'origine du titre	Nom du redevable	Montant	Imputation
2011	Mme DUCHESNE	3.90 €	6541
2013	CHAUMONT Myriam	4.80 €	6541
2013	MARTINEZ Diane	5.10 €	6541
2020	Sté EPISAVEUR	13.88 €	6541
2019	LASSERRE Céline	16.08 €	6541
2019	POIRSON Mickael	352.60 €	6541
TOTAL		396.36 €	

M49

Année d'origine du titre	Nom du redevable	Montant	Imputation
2018	JIMENEZ Y GIL Isabelle	127.05 €	6541
2018	CADILLON Marc	31.50 €	6541
2019	CADILLON Marc	31.50 €	6541
2020	CADILLON Marc	31.50 €	6541
2018	SOREL LESTIN Patrick	0.80 €	6541
TOTAL		222.35 €	

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts le Budget M57 de l'exercice 2025 sur le compte 6541 et sur le Budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2025 sur le compte 6541.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié